

DEPARTEMENT VAR CANTON SIX-FOURS-LES- PLAGES	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité	N° 2319
COMMUNE SIX-FOURS-LES- PLAGES		
LC/EL	<b>ARRETE DU MAIRE</b>	

**Jean-Sébastien VIALATTE,  
Député-Honoraire  
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES**

VU l'élection du Maire et des Adjoints date du 3 juillet 2020.

VU la délibération du 5 novembre 2025 autorisant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour un point de vente à emporter sur le Plage de la Coudoulière.

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les offres.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Monsieur **MAS SAINT GUIRAL** Thierry (8ème adjoint), Madame **ANTONINI** Dominique (Conseillère Municipale) et Monsieur **PERRIER** Denis (Conseiller Municipal) sont désignés en tant que membres de la Commission en charge d'ouvrir et d'analyser les offres réceptionnées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un point de vente à emporter sur la Plage de la Coudoulière.

**ARTICLE 2** : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : le présent arrêté sera transmis en Préfecture.

FAIT A SIX.FOURS.LES.PLAGES Le - 8 DEC. 2025



J.S. VIALATTE  
Député-Honoraire  
Maire de SIX.FOURS.LES.PLAGES  
Vice-Président de la Métropole Toulon-Provence  
Méditerranée